



# **BILAN DES ACCIDENTS ET INCIDENTS DE CHASSE Saison 2020-2021**

# SOMMAIRE

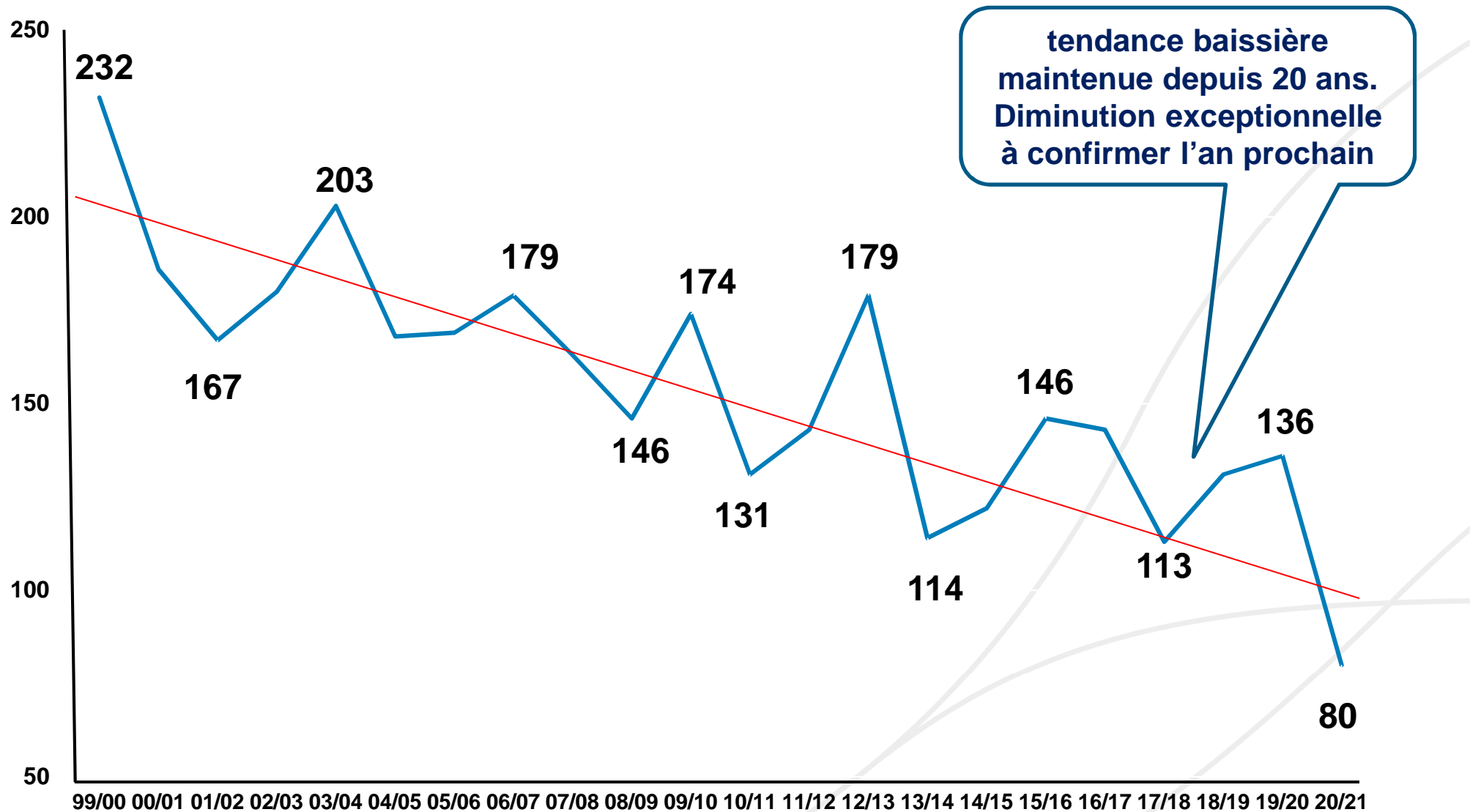
- **Bilan 2020-2021 et évolution des accidents de chasse**
- **Les accidents pendant les battues organisées au grand gibier**
- **Les accidents pendant les chasses du petit gibier**
- **Les accidents mortels saison 2020-2021**
- **Bilan des incidents**
  
- **ANNEXES:**
  - ✓ Présentation détaillée des accidents mortels 2020-2021
  - ✓ Photographies des incidents de chasse 2020-2021
    - Les habitations touchées
    - Les véhicules touchés
  - ✓ Les publications du réseau sécurité à la chasse

Accident de chasse =  
blessure corporelle par  
utilisation d'une arme

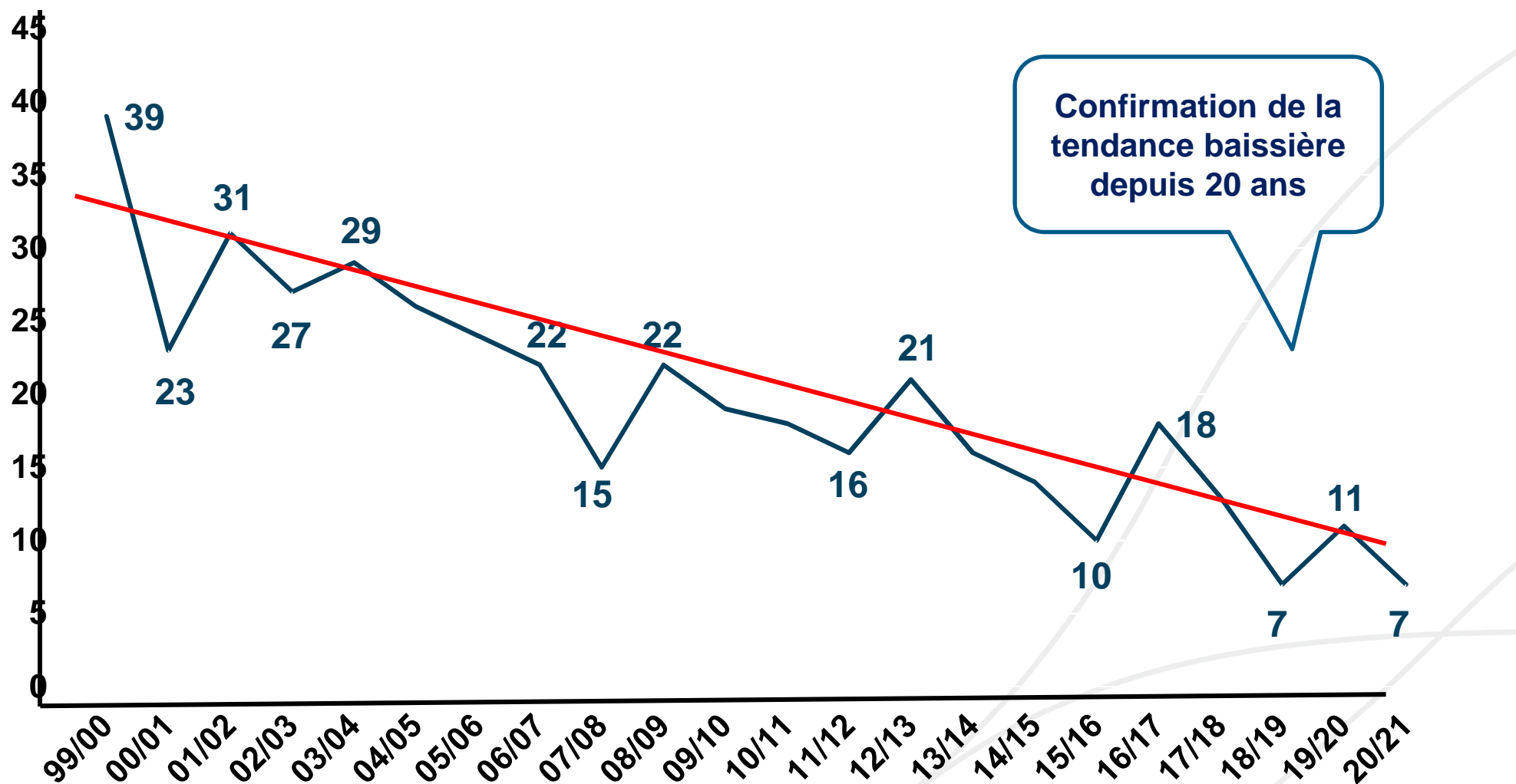


# **BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE Saison 2020-2021**

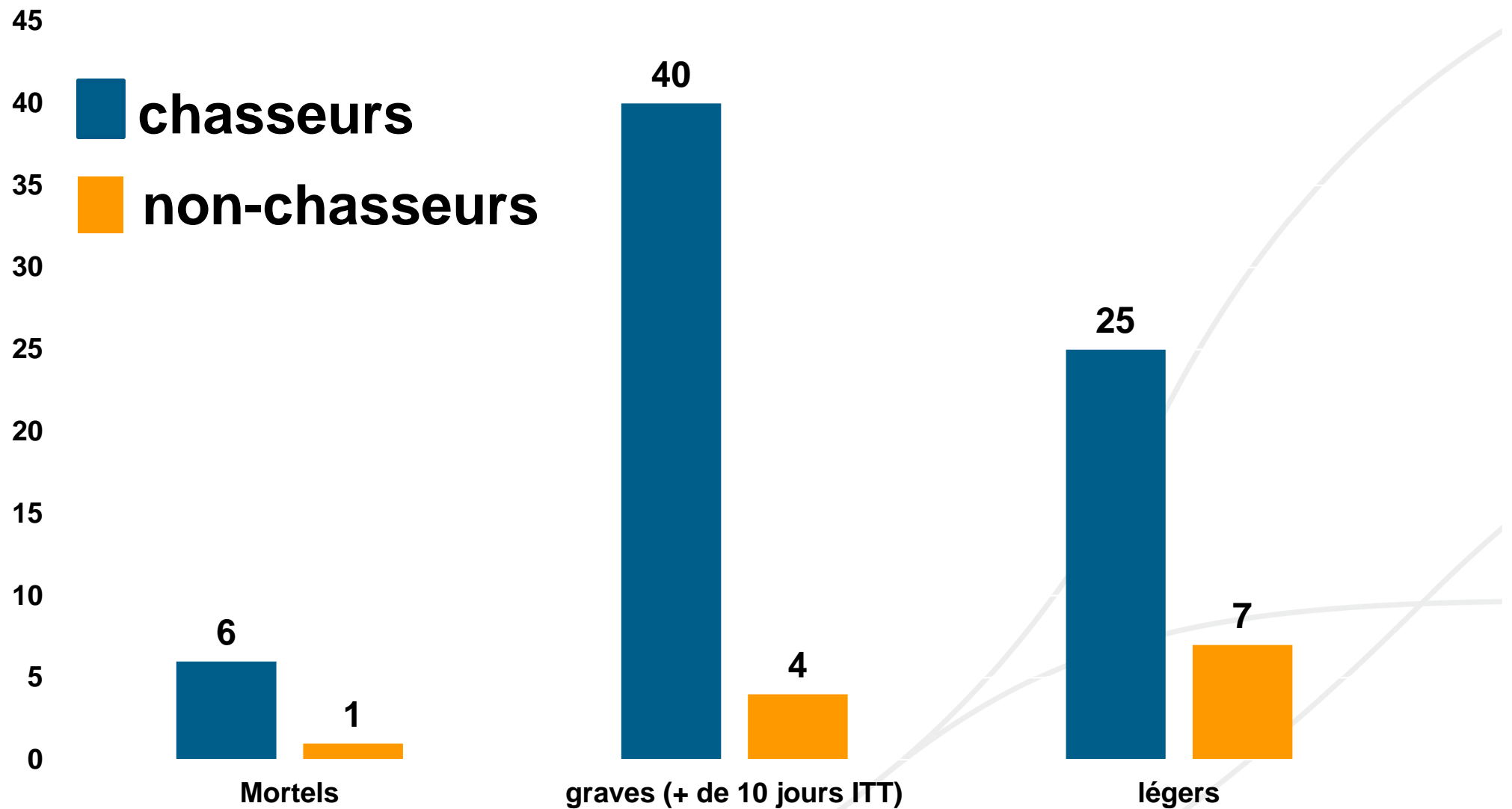
# Evolution du nombre d'accidents de chasse



# Evolution du nombre d'accidents mortels

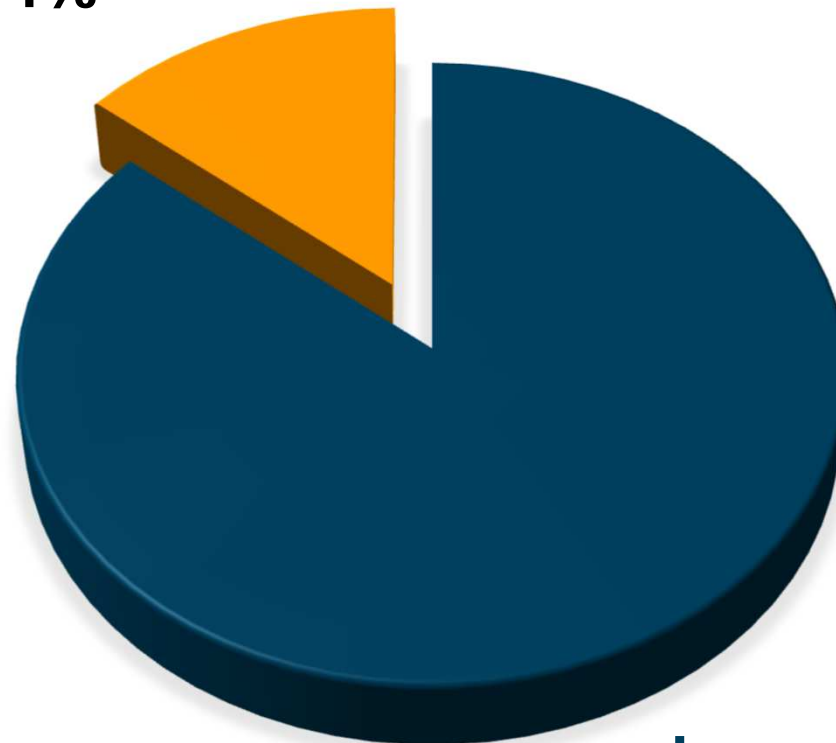


# GRAVITE 2020-2021 (83 victimes)



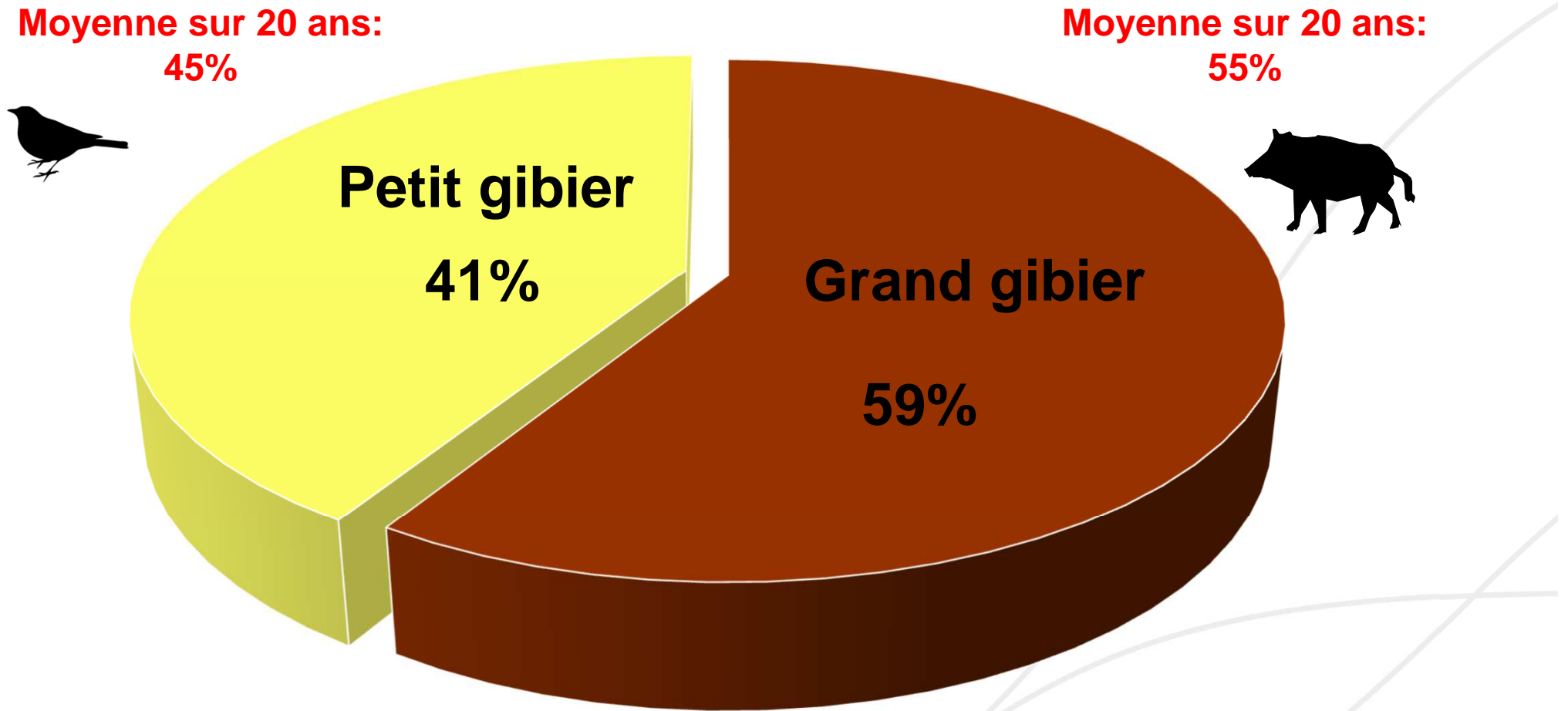
# Victimes 2020-2021 (83 victimes)

**non  
chasseurs** 14%  
**(Moyenne sur 20 ans: 12%)**



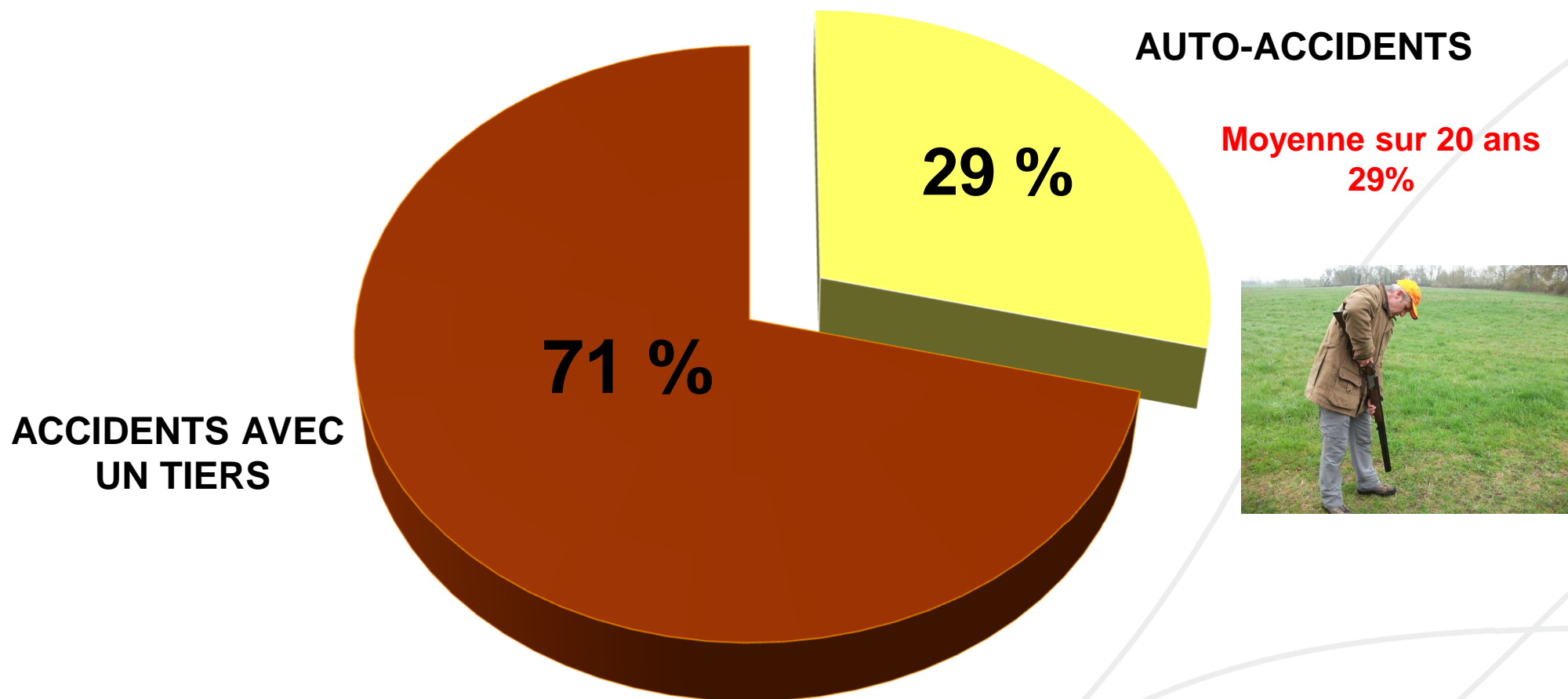
**chasseurs**  
**86%**

# GIBIER CHASSE AU MOMENT DE L'ACCIDENT





# LES AUTO-ACCIDENTS 2020-2021

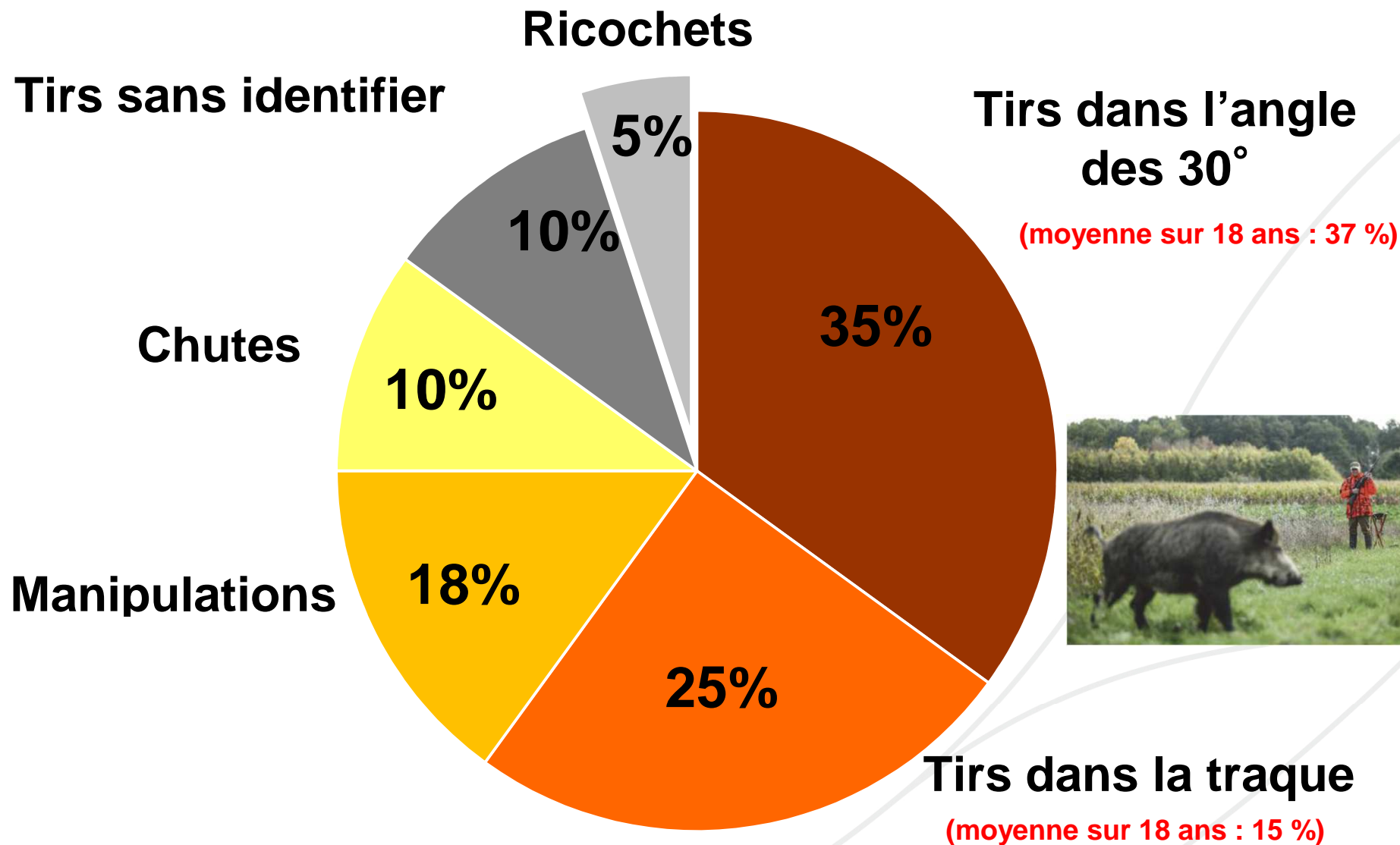




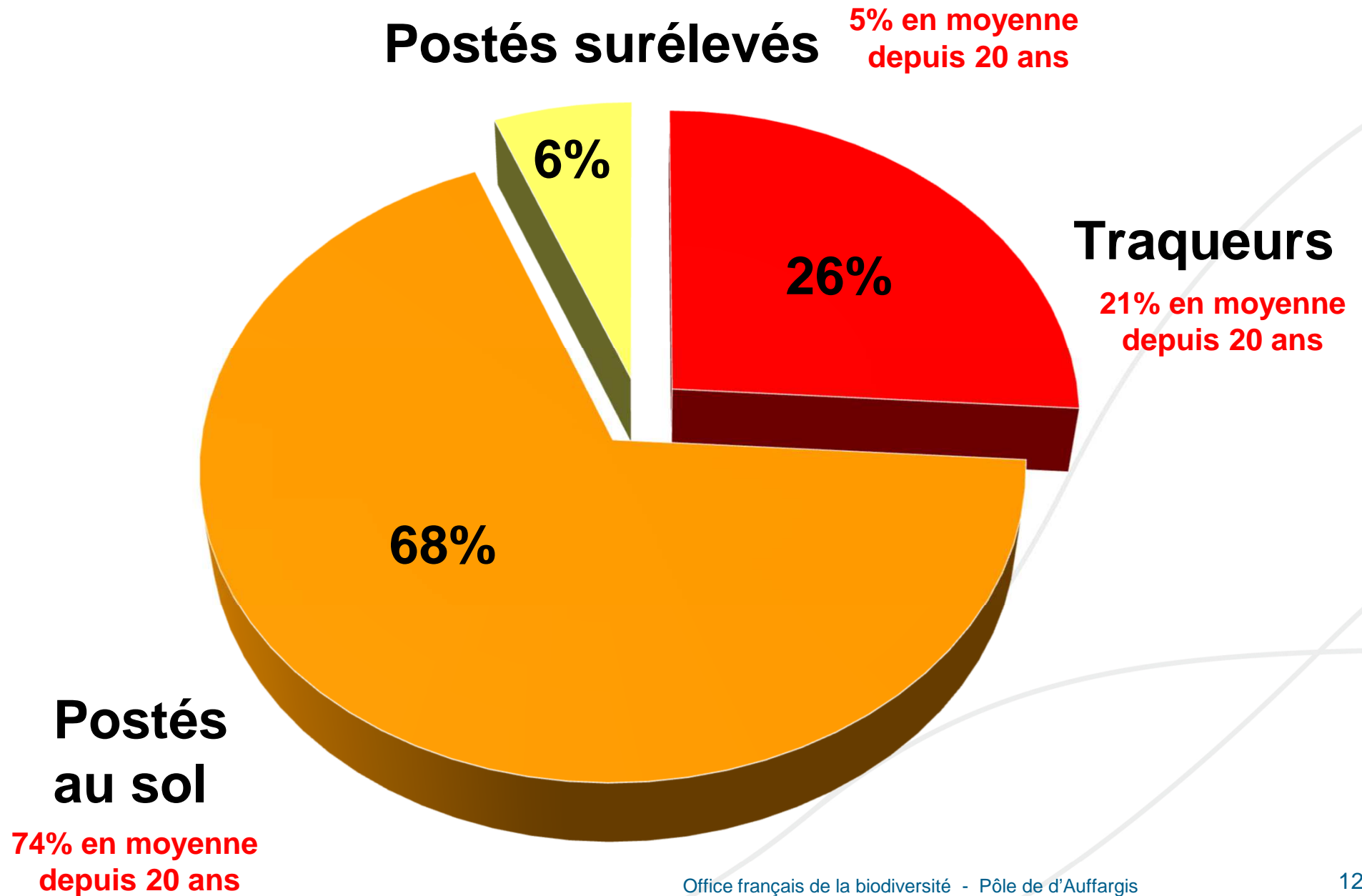
# LES BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER



# Circonstances accidents lors de chasse au grand gibier



# BATTUES GRAND GIBIER ORGANISEES: AUTEURS SAISON 2020-2021



# BATTUES GRAND GIBIER ORGANISEES: VICTIMES SAISON 2020-2021

Attention: les traqueurs  
ne représentent  
qu'environ 15% des  
chasseurs armés en  
battue organisée

**Traqueurs**

21% en moyenne  
sur 20 ans

25%

75% en moyenne  
sur 20 ans

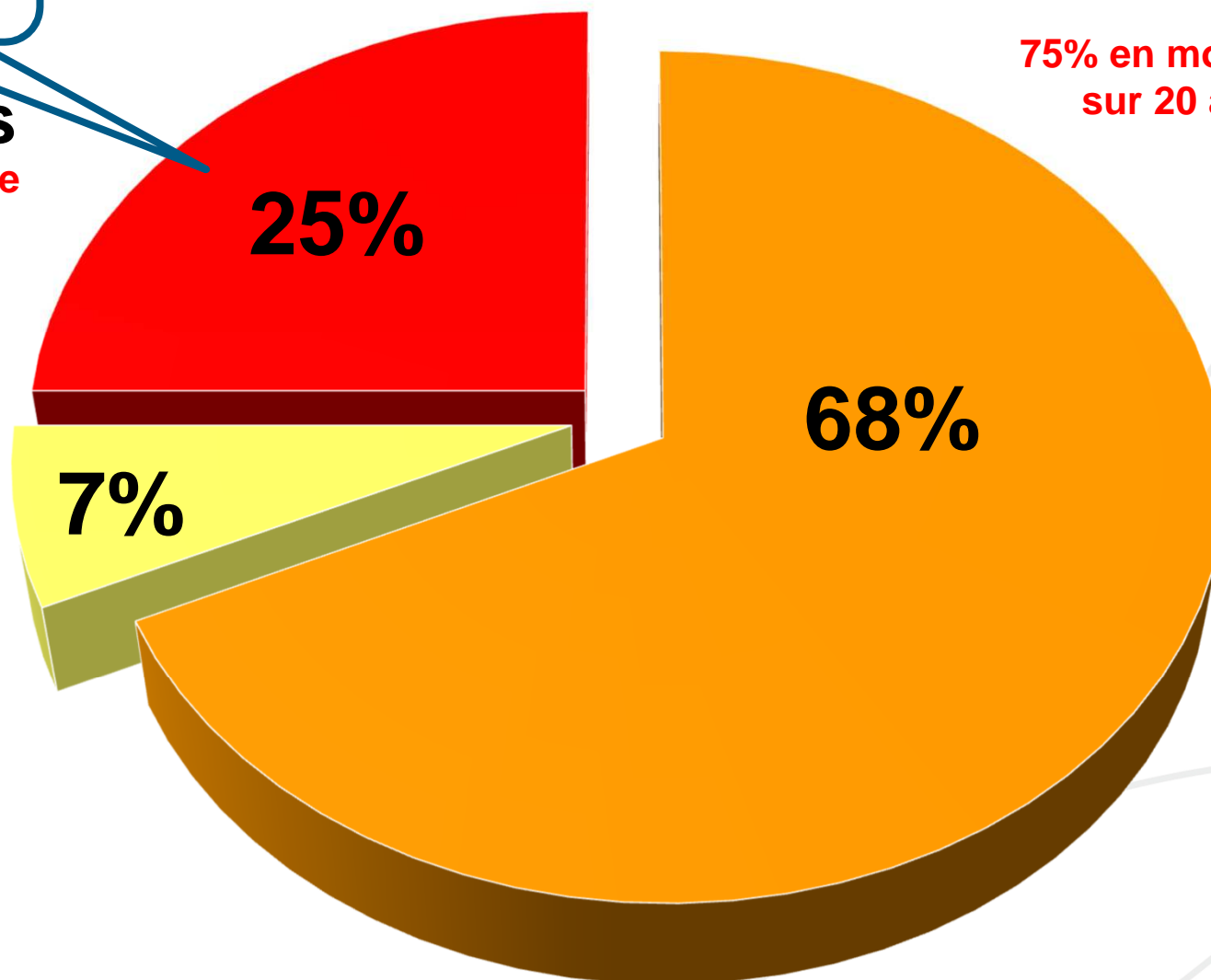
**Postés  
au sol**

68%

**Postés  
surélevés**

4% en moyenne  
sur 20 ans

7%



# **SYNTHESE DES ACCIDENTS EN BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER**

- **Confirmation de la proportion importante des accidents liés aux tirs dans l'angle des 30° par les postés (35 %)**
- **Confirmation des accidents liés au tir à l'intérieur ou en direction de la traque (25%).**
- **A elles seules, ces deux circonstances représentent 60 % des accidents recensés en chasse organisées au grand gibier en 2020-2021.**
- **Confirmation de l'implication importante des traqueurs dans les accidents de chasse (auteurs comme victimes) compte tenu de leur proportion sur le terrain.**

# BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER

## AXES DE COMMUNICATION

- **Renforcer les formations et les messages sur:**
  - **Le respect de l'angle des 30° pour les chasseurs postés. Insister sur la manière de le faire sur le terrain, de les matérialiser.**
  - **Développer l'apprentissage pratique et concret sur ce sujet surtout auprès des anciens chasseurs.**
  - **Réfléchir collectivement aux rôles des traqueurs et à l'utilisation des armes dans la traque.**
  - **Continuer le travail sur l'obligation absolue d'identifier parfaitement le gibier avant même de penser à épauler (10% des accidents).**

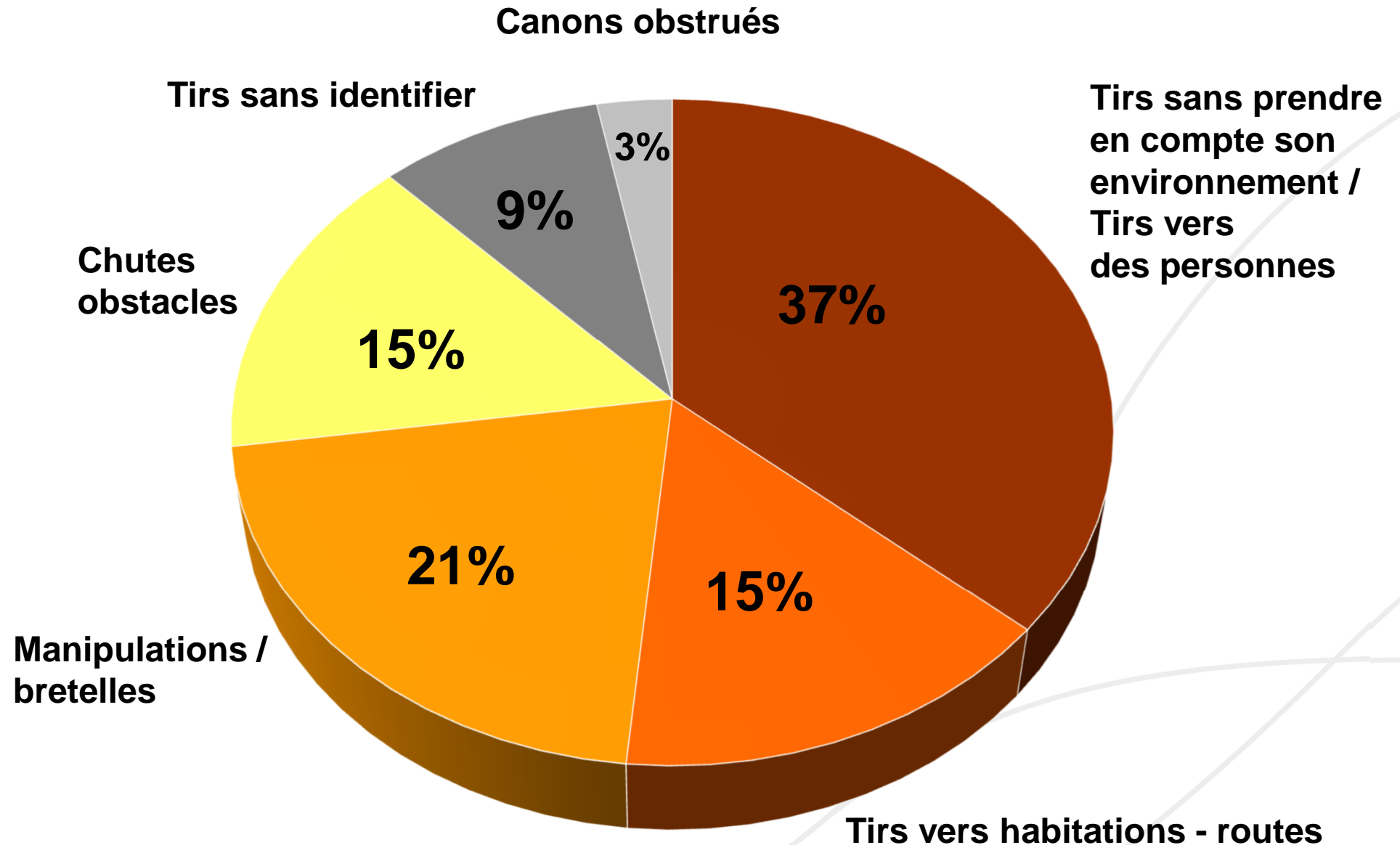


# LA CHASSE DU PETIT GIBIER





# CIRCONSTANCES ACCIDENTS AU PETIT GIBIER 2020-2021



# SYNTHESES DES ACCIDENTS AU PETIT GIBIER

- **Confirmation de plus de 50% des accidents au petit gibier liés à une non prise en compte de l'environnement (tirs vers une personne, une route ou une habitation).**
- **Des manipulations mal maîtrisées qui engendrent plus d'1 accident sur 5.**
- **Comme lors de la chasse au grand gibier, des tirs sur une cible non identifiée très importants (9%)**

# BATTUES ORGANISEES AU GRAND GIBIER

## AXES DE COMMUNICATION

- **Renforcer les formations et les messages sur:**
  - **La direction des tirs qui doit prendre en compte l'environnement (routes, habitations, tirs à hauteur d'homme)**
  - **Continuer le travail sur l'obligation absolue d'identifier parfaitement le gibier avant même de penser à épauler (9% des accidents au petit gibier et 10% au grand gibier).**

# 7 accidents mortels



**3 au grand gibier**

**2 tirs directs sans identifier**

**1 tir dans l'angle des 30° (ricochet au sol)**

**4 au petit gibier (dont 3 auto-accident)**

**2 tirs directs lors d'une chute (auto-accident)**

**1 tir direct suite à une mauvaise manipulation (auto-accident)**

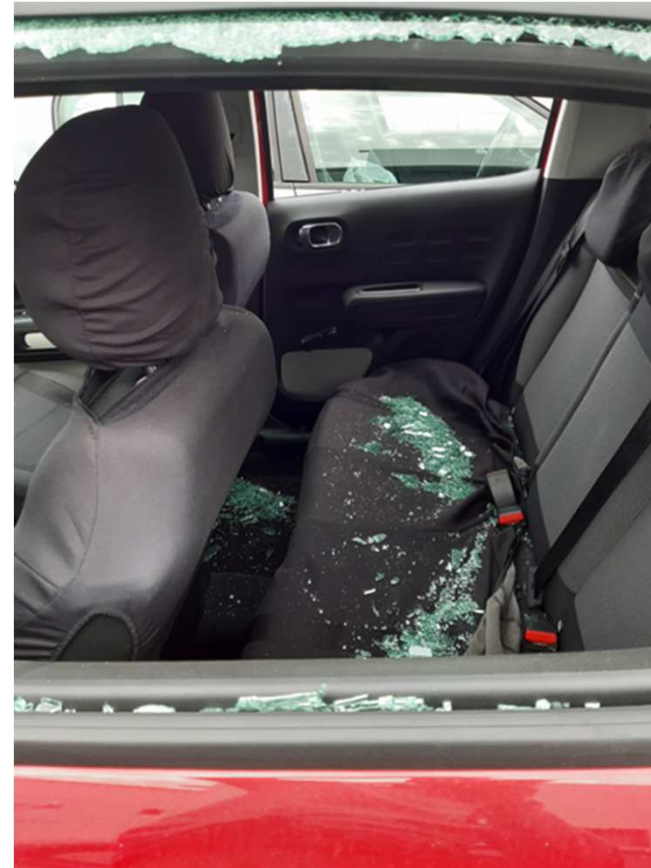
**1 tir direct à bout portant en suivant un gibier**

# SYNTHESE DES ACCIDENTS MORTELS 2020-2021

- **Sur les 7 accidents mortels, 6 tirs directs et 1 ricochet dans l'angle des 30° .**
- **Essentiellement des erreurs humaines.**
- **3 auto-accidents (chutes ou manipulations).**
- **2 tirs sans identifier au grand gibier**

# AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

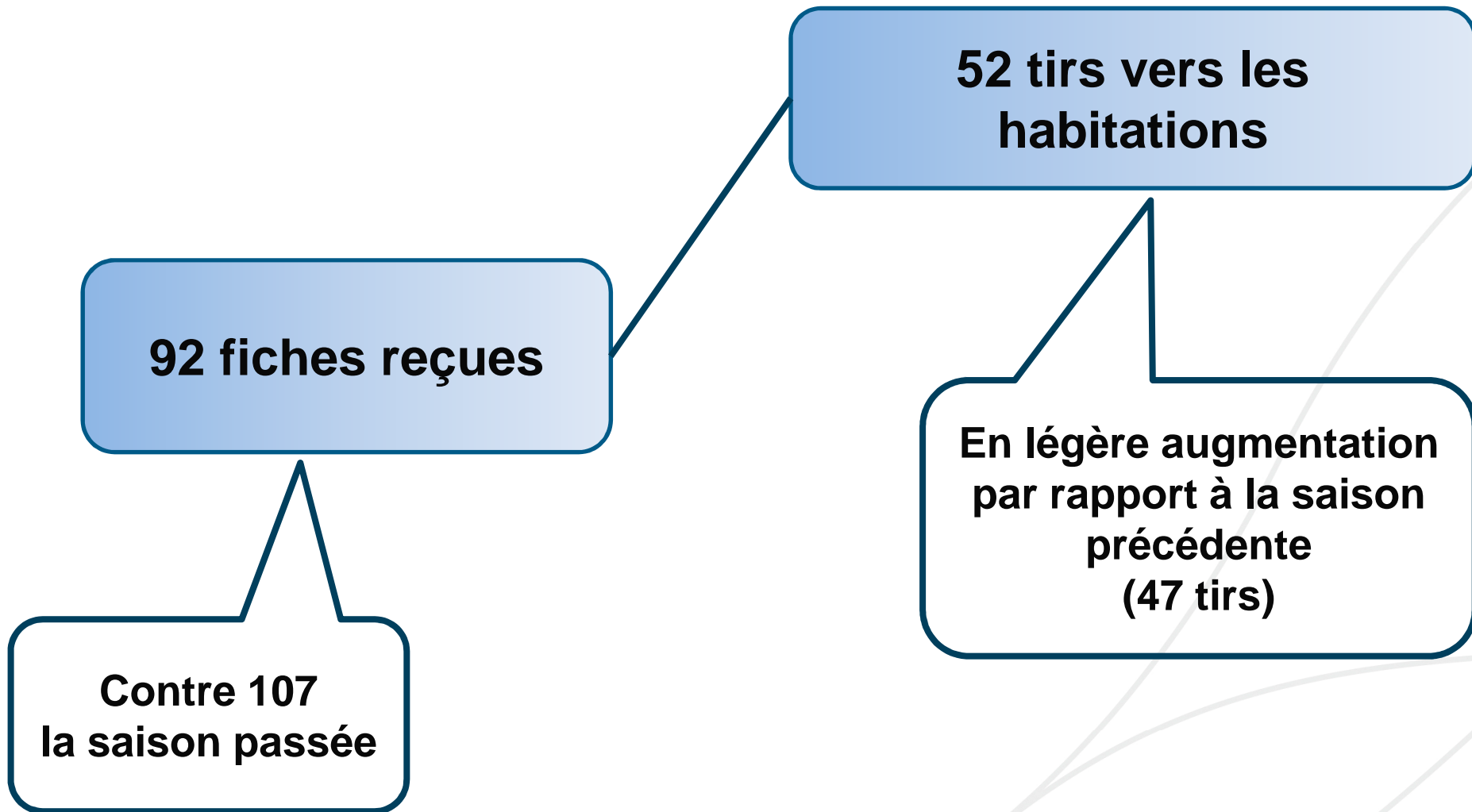
- **Dans le cadre de la chasse au petit gibier:**
  - les manipulations des armes (auto accidents)
  - La prise en compte de l'environnement
  - La tenue de l'arme en déplacement
- **Dans le cadre des battues au grand gibier:**
  - L'identification absolue du gibier avant d'épauler puis de tirer.



Incident de chasse =  
dommages matériels  
par utilisation d'une  
arme sans blessure  
corporelle

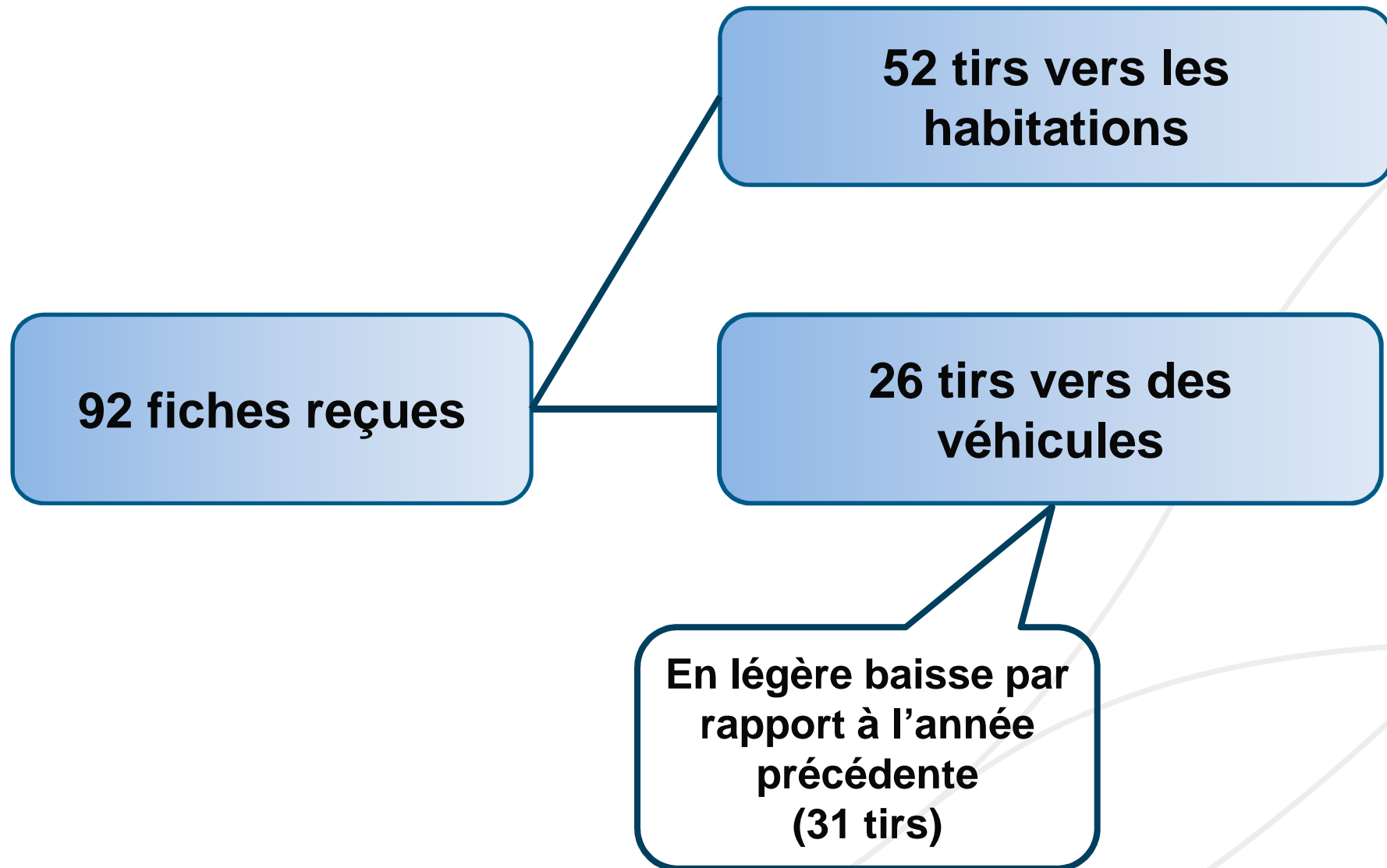
## **BILAN DES INCIDENTS DE CHASSE saison 2020-2021**

# INCIDENTS 2020-2021





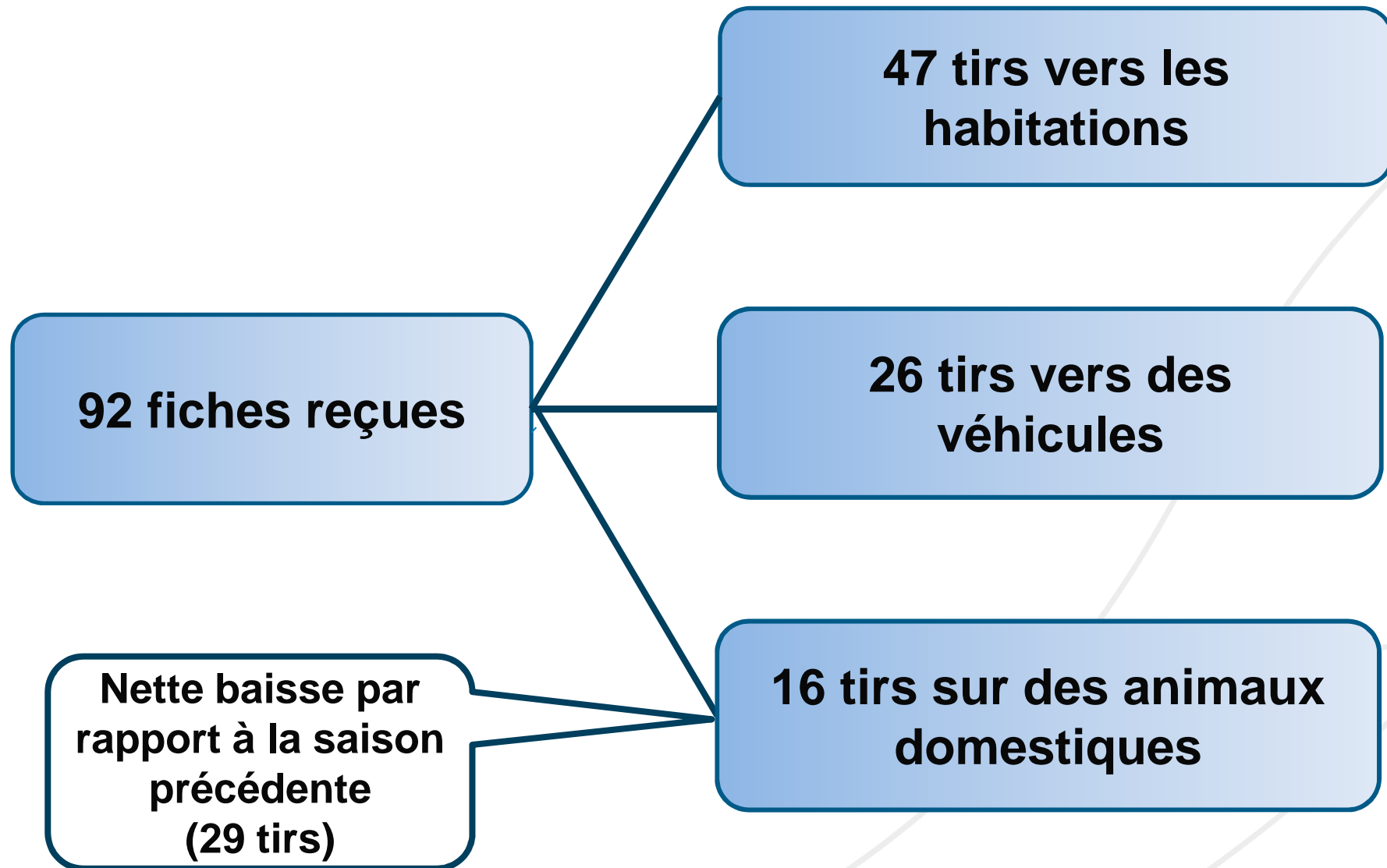
# INCIDENTS 2020-2021



# AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

- Les tirs en direction des habitations ou des véhicules, sont stables par rapport à la saison passée mais restent bien trop élevés.
- Comme rappelé régulièrement et vérifié très scrupuleusement dans le cadre de l'examen du permis de chasser, la prise en compte de l'environnement reste l'élément essentiel et incontournable de chaque chasseur.
- Cette prise en compte de l'environnement s'entend avant chaque tir mais également lors de la détermination de l'angle des 30° en battue (prise en compte et protection des habitations et routes).

# INCIDENTS 2020-2021



# AXES DE COMMUNICATION ET DE FORMATIONS

- Bien qu'en nette baisse cette année (chiffre à prendre avec précaution pour cette saison de chasse particulière), les tirs sur des animaux domestiques sont les conséquences d'un tir sans identification.
- La communication comme la formation doivent se concentrer sur l'obligation pour chaque chasseur d'identifier le gibier avant même d'épauler puis de tirer.



# ANNEXES





# DETAIL DES ACCIDENTS MORTELS 2020-2021

# ACCIDENT MORTEL N° 01

- Chasse au grand gibier à l'affut le soir
- 3 chasseurs se positionnent chacun dans un mirador et chacun connaît la position des deux autres
- Vers 21h15, la nuit tombe, la visibilité est très réduite.
- Un chasseur, non porteur d'effets de couleur vive, quitte son poste et rejoint un autre chasseur en longeant le bois
- L'auteur, âgé de 77 ans, distingue à 29 mètres de son mirador, une masse sombre et tire dessus.
- Le chasseur est touché d'une balle directe

**Préconisation du réseau sécurité à la chasse: toujours identifier avant de tirer, porter des vêtements de couleur orange et se déplacer avec une lampe allumée dès que la visibilité est réduite**

# ACCIDENT MORTEL N° 02

- **Battue organisée au grand gibier**
- **L'auteur, âgé de 50 ans, est posté au sol**
- **La victime, porteur d'une veste orange, voisin de poste de l'auteur, 71 ans.**
- **Un sanglier sort de la traque.**
- **L'auteur tire à trois reprises dans l'angle des 30°**
- **Une balle ricoche au sol et vient toucher en pleine tête le voisin situé à 180 mètre du tireur.**

**Préconisation du réseau sécurité à la chasse: déterminer ses angles de 30° , les matérialiser et n'épauler et ne tirer que lorsque l'animal sortant de la traque a dépassé le repère des 30° . Cela limite considérablement les risques de ricochets qui repartiraient vers le voisin de poste**



# ACCIDENT MORTEL N° 03

- **Auto-accident**
- **Auteur – victime: chasseur de 102 ans**
- **Chasse au petit gibier à 2 personnes**
- **L'arme de l'auteur est portée chargée à la bretelle**
- **Pour des raisons pratiques dues à son âge, il porte des bottes de pointure 45 alors qu'il chausse du 39.**
- **En marchant, il glisse et chute**
- **En tombant, un coup de fusil part dans son ventre.**

**Préconisation du réseau sécurité à la chasse: une chute reste toujours très dangereuse mais il ne faut jamais porter une arme chargée à la bretelle et toujours tenir son arme à deux mains canons dirigés franchement vers le ciel. Et si fatigue, l'arme doit être portée sécurisée (ouverte et non approvisionnée).**

# ACCIDENT MORTEL N° 04

- **Auto-accident**
- **Auteur – victime : chasseur de 81 ans**
- **Il chasse avec son fils le petit gibier devant eux.**
- **En descendant un petit taillis, le chasseur trébuche.**
- **En tombant, les deux coups partent et touche la victime à l'abdomen**
- **L'arme est munie d'une bretelle mais au moment de la chute, le témoin n'est pas en mesure de dire comment était portée l'arme.**

**Préconisation du réseau sécurité à la chasse: en déplacement, un obstacle (talus, fossé, clôture) doit se franchir avec une arme sécurisée (ouverte et non approvisionnée). L'arme chargée doit toujours être portée à deux mains, canons franchement dirigés vers le ciel et jamais portée à la bretelle.**

# ACCIDENT MORTEL N° 05

- 3 chasseurs + 1 accompagnatrice sont dans un affut de 5 m<sup>2</sup> pour tirer les corvidés.
- Il est 8h 20 du matin, un corbeau se rapproche de l'affut en volant à 3 mètres de hauteur.
- Les chasseurs sont accroupis dans leur affut, derrière un filet de camouflage. Deux sont coté à coté, l'auteur est derrière eux.
- L'auteur, âgé de 43 ans, positif au test alcoolémique, décide de tirer entre eux deux.
- Au moment où il tire, la victime se relève et est touchée à bout portant en pleine tête.

**Préconisation du réseau sécurité à la chasse: un affut de 5 m<sup>2</sup> avec 4 personnes dedans est déjà une source de danger. Il faut limiter le nombre de chasseurs par affut à 2 maximum. Dans un affut, il faut s'imposer des règles et se poster dos à dos avec obligation de ne tirer chacun que dans un sens.**

# ACCIDENT MORTEL N° 06

- **Auto-accident**
- **Chasse à la passée du soir aux canards**
- **L'auteur, âgé de 16 ans, est accompagné de son frère de 12 ans.**
- **Circonstances très difficiles à identifier, l'enfant de 12 ans, à côté de la victime au moment des faits, alors qu'ils se déplacent pour rentrer à leur domicile, n'a pu expliquer ce qui s'est passé.**
- **L'enquête n'a pas pu déterminer les circonstances précises de l'accident.**

# ACCIDENT MORTEL N° 07

- **Auteur: chasseur de 33 ans dans le cadre d'une battue au grand gibier**
- **Victime: non chasseur entrain de couper du bois à proximité de son domicile**
- **L'enquête toujours en cours ne nous permet pas d'obtenir la moindre information sur les circonstances.**

# LES INCIDENTS

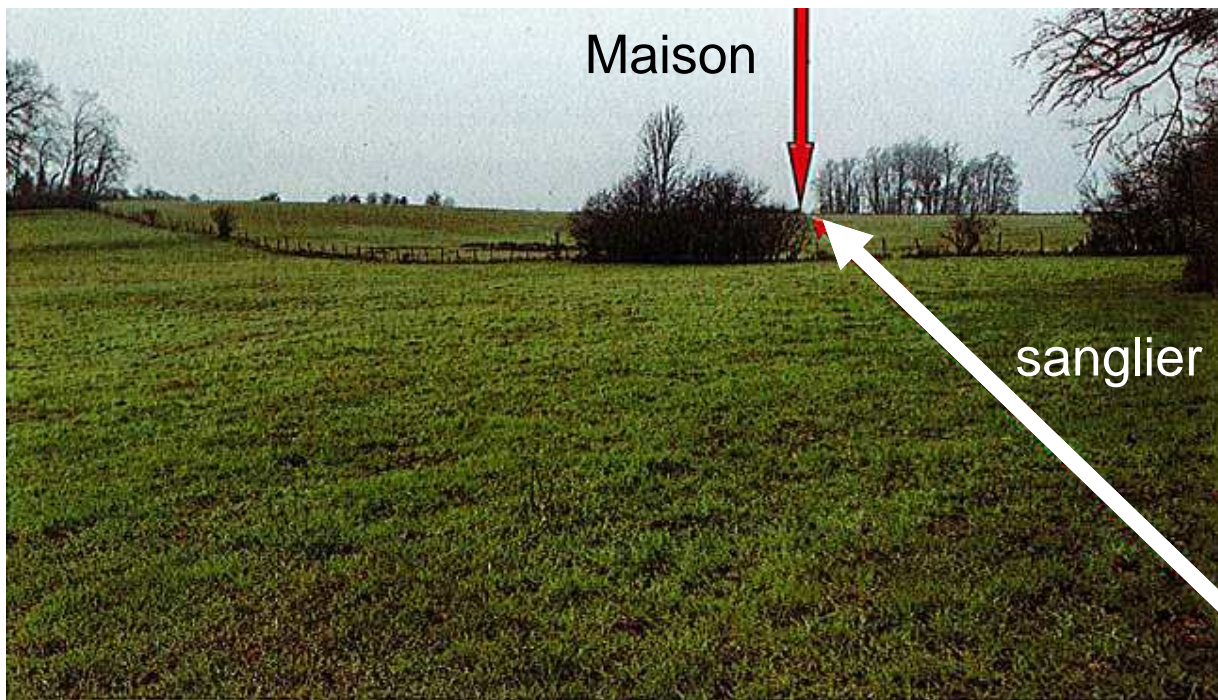


Photo prise du poste du chasseur

Le chasseur tire en crête un sanglier (non fichant).  
La balle parcourt 980 mètres et vient casser  
une vitre d'une habitation



La balle a terminé sa course en bas à droite de la fenêtre



Impact d'une balle



Entrée de la balle dans l'écurie  
Aucun cheval touché



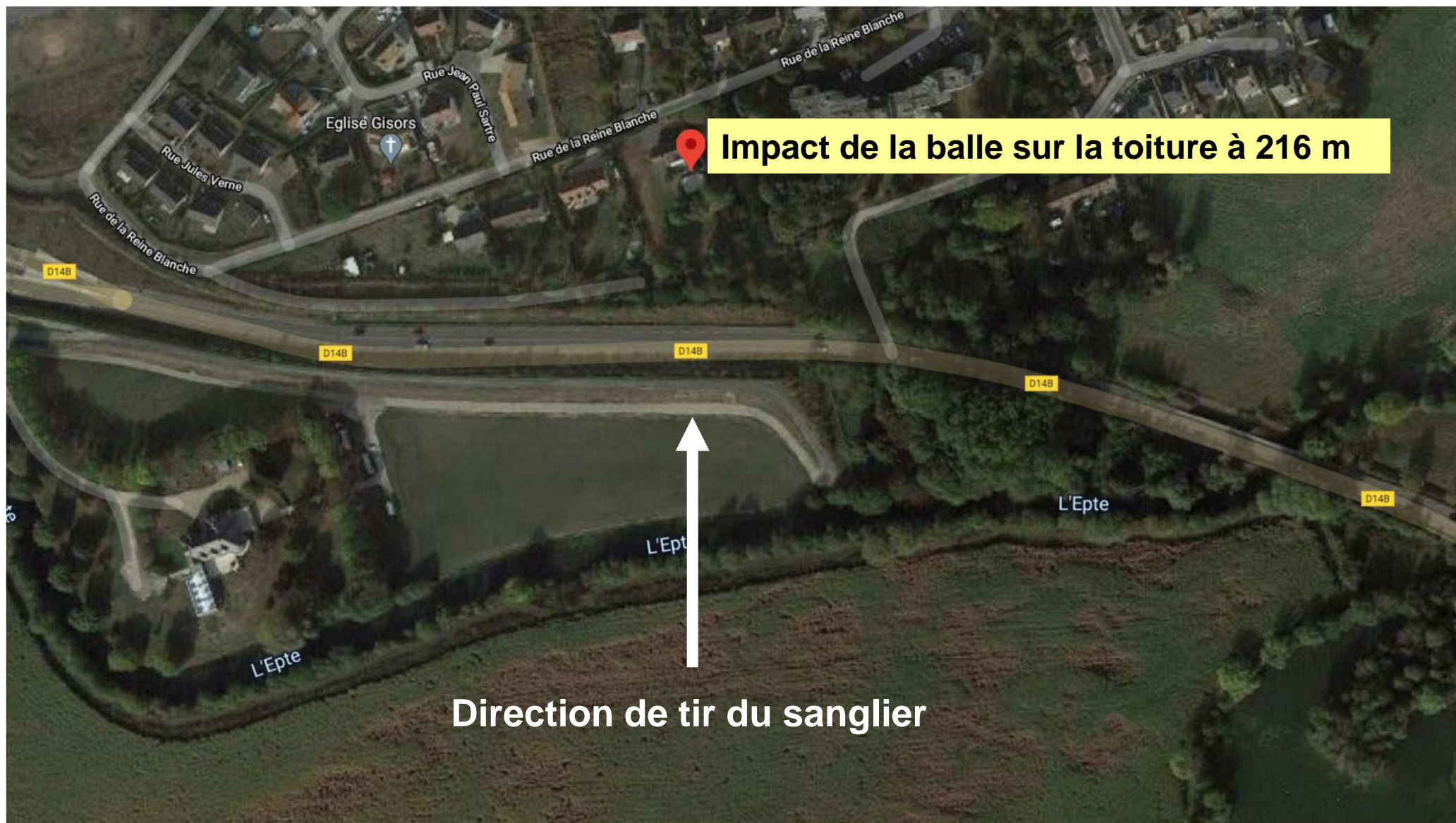




**Tir d'un sanglier. La balle de fusil de chasse pourrait avoir ricoché pour terminer sa course dans une fenêtre d'une habitation située à 100 mètres.**

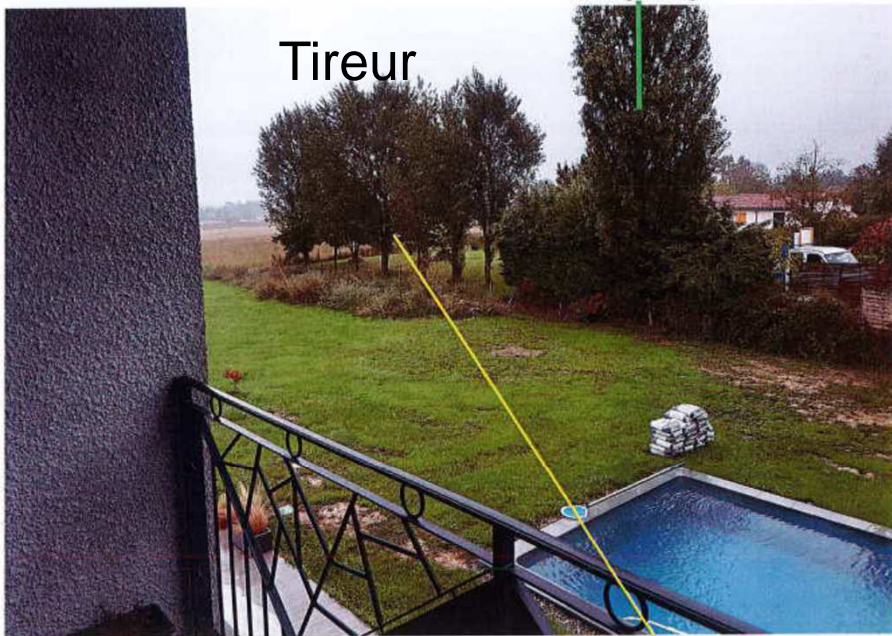
**La thèse du ricochet est probable au vu de l'impact sur la vitre (double vitrage non traversé).**

En zone périurbaine, un chasseur tire un sanglier. La balle ricochet au sol et continue en ligne droite sa progression. Elle traverse une route départementale, parcourt 216 mètres et finit sa course dans une toiture



**Plusieurs tuiles cassées à 216 mètres du tir**





Tireur

Battue aux sangliers.

Un chasseur tire un sanglier en direction d'une habitation.

La balle, en tir direct, traverse une route départementale et finit sa course dans une habitation située à 250 mètres

La vitre est traversée. La balle est retrouvée dans le mur intérieur du salon.

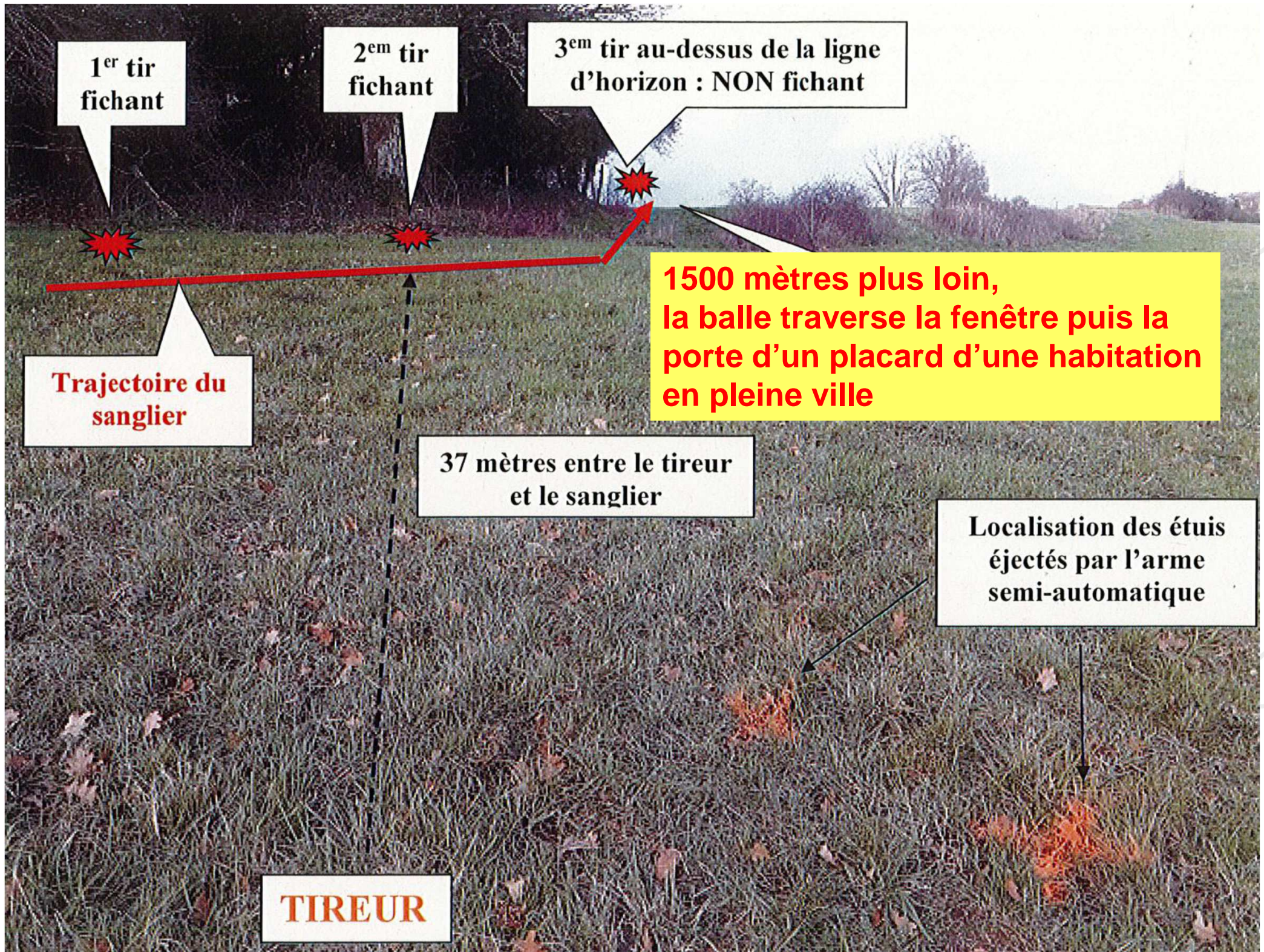




Deux chasseurs garent leur véhicule sur une route à proximité d'une habitation.

Durant la battue, un des deux chasseurs tire un sanglier en direction de la voiture située à 120 mètres.

La balle de calibre 12, en tir direct, traverse la portière et le tableau de bord.



1<sup>er</sup> tir  
fichant

2<sup>em</sup> tir  
fichant

3<sup>em</sup> tir au-dessus de la ligne  
d'horizon : NON fichant

1500 mètres plus loin,  
la balle traverse la fenêtre puis la  
porte d'un placard d'une habitation  
en pleine ville

Trajectoire du  
sanglier

37 mètres entre le tireur  
et le sanglier

Localisation des étuis  
éjectés par l'arme  
semi-automatique

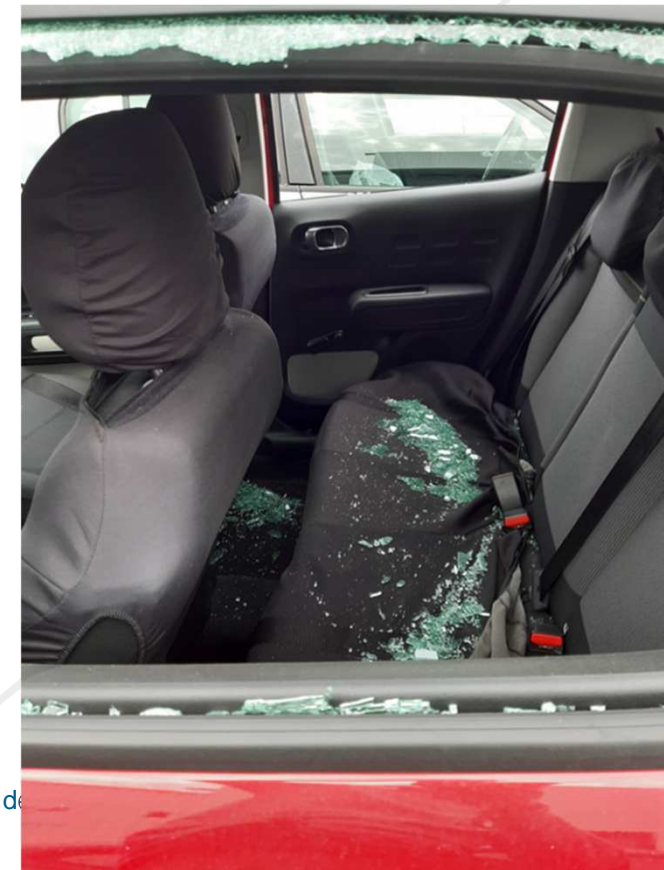
TIREUR



**Un chasseur posté tire un sanglier à 2 reprises.**

**Les deux tirs sont en direction d'une route départementale, respectivement à 643 et 893 m.**

**Un véhicule qui circule sur cette route est touché et les deux vitres arrière explosent.**





Un chasseur posté sur la route tire un sanglier.

La balle va percuter à 58 mètres la voiture stationnée d'une famille partie en balade dans les bois.

Impact d'entrée de la balle

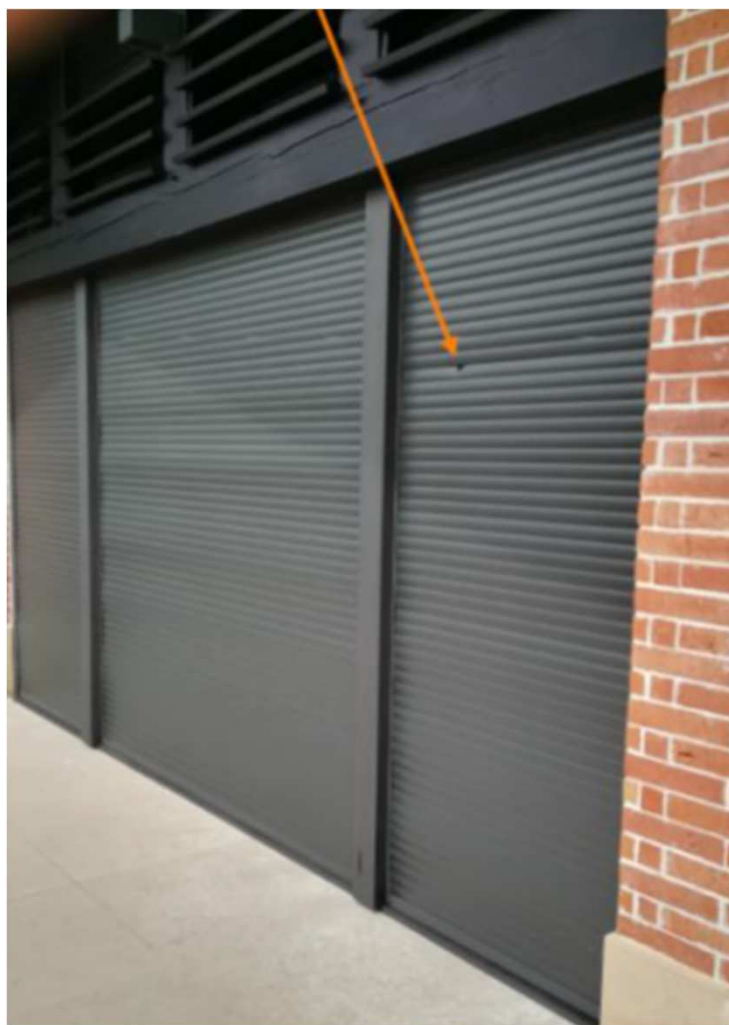




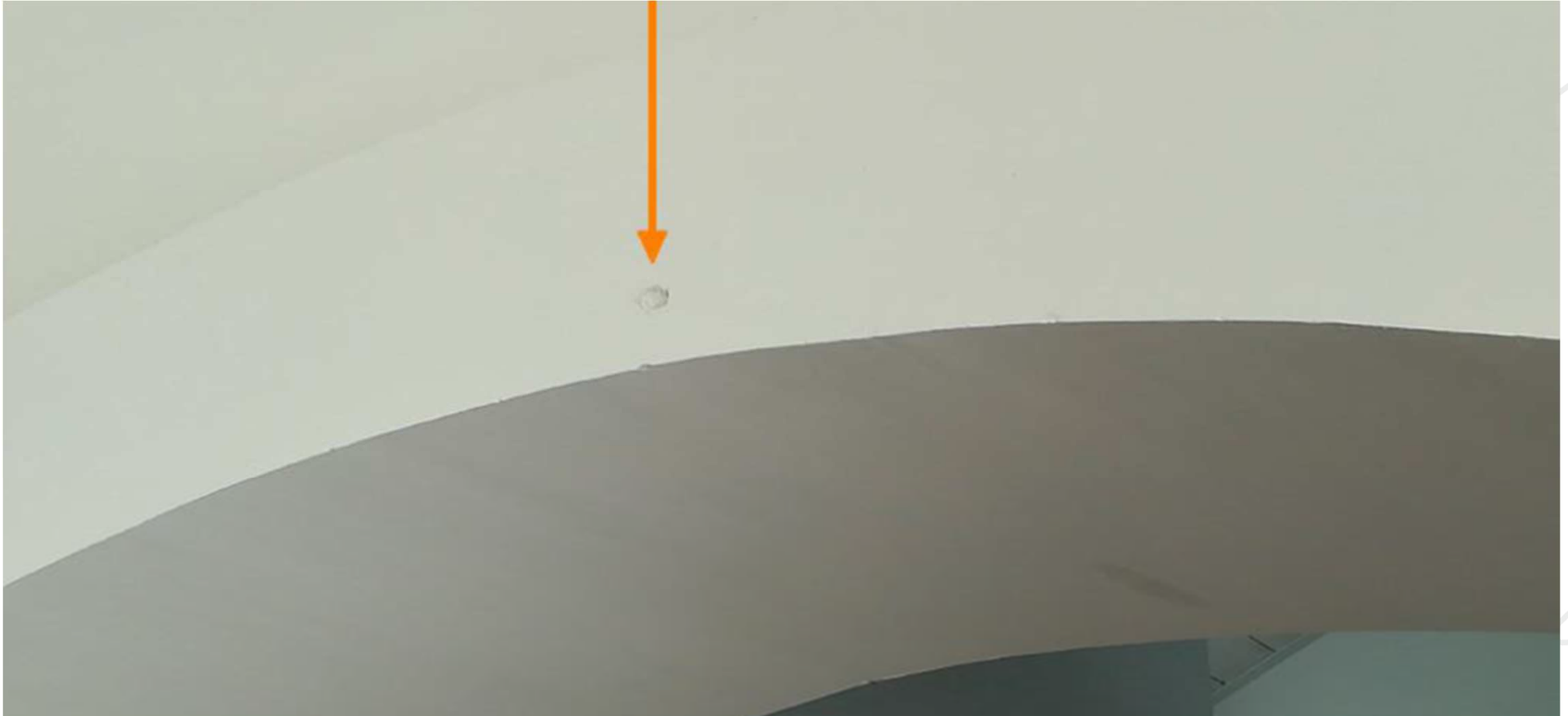
Dans le cadre d'une battue, un chasseur tire un sanglier en direction d'une habitation. La balle de calibre 12, non fichante, continue sa trajectoire et vient percuter une maison située à moins de 100 mètres.



La balle traverse le volet roulant en aluminium, traverse la baie vitrée...



...et termine sa trajectoire dans le mur du salon

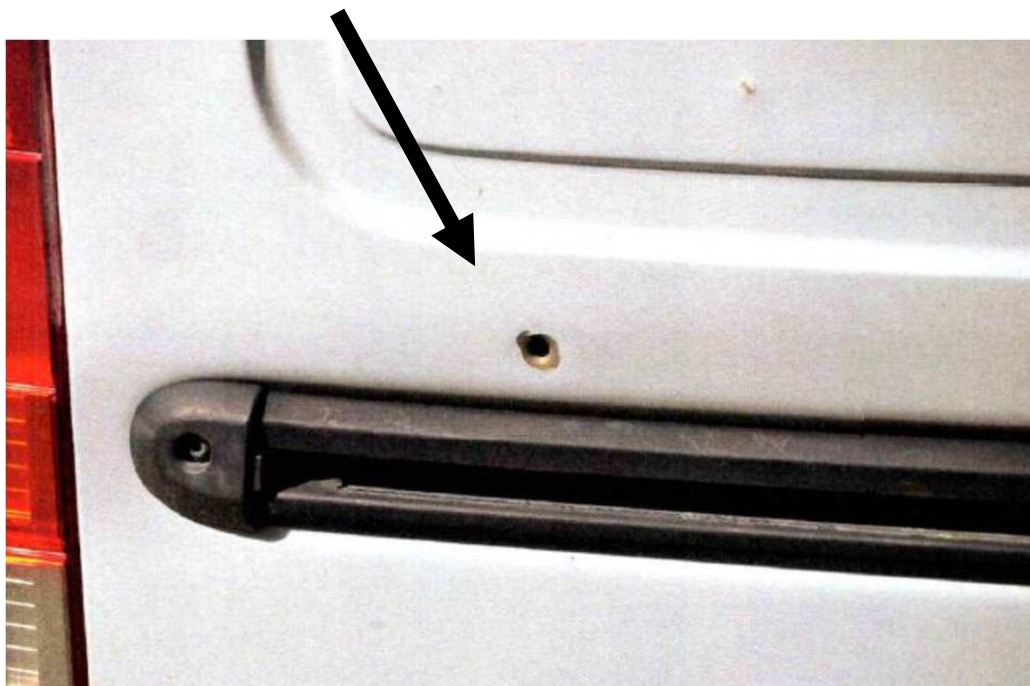


Dans le cadre d'une battue, un traqueur tire un sanglier en direction d'une route départementale.

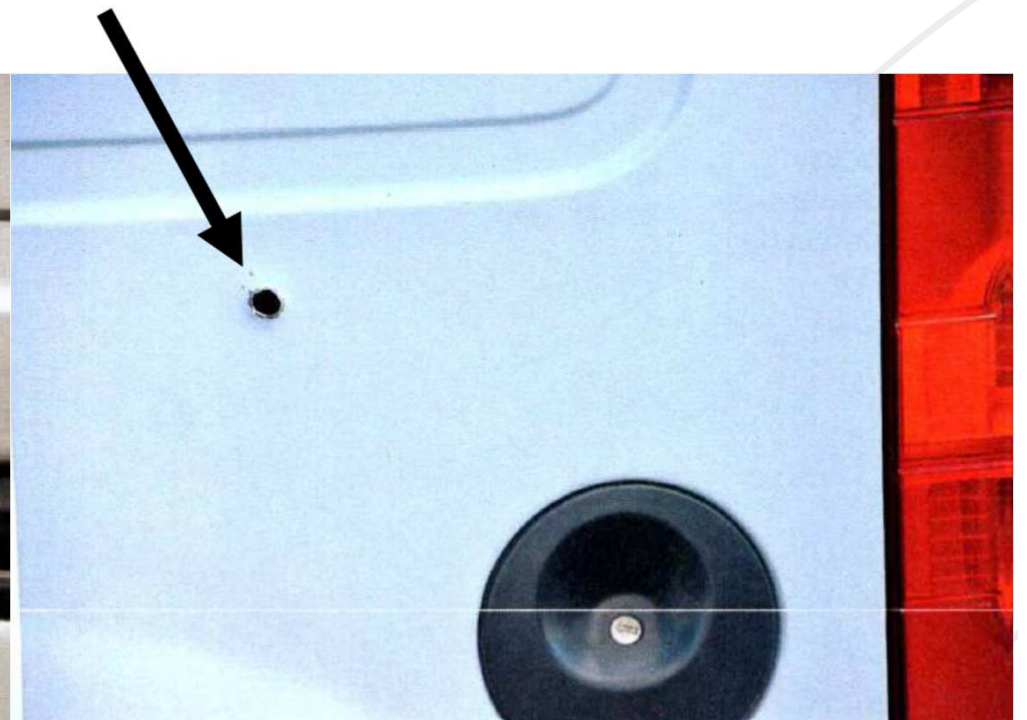
Un véhicule qui y circule est traversé par une balle de calibre 12.



**Impact d'entrée de la balle**



**Impact de sortie de la balle,  
de l'autre coté du véhicule**



Battue au sanglier. Un chasseur tire un sanglier. Le tir n'est pas fichant. La balle de carabine fait 400 mètres et vient traverser la vitre d'une habitation en tir direct.



La balle percute une poutre dans la salle à manger et se fragmente en 4 morceaux. Deux sont retrouvés dans le placoplâtre, un dans un tableau accroché au mur et le dernier sur le carrelage.



Dans le cadre d'une battue, un chasseur posté tire à 3 reprises un sanglier en plaine.

Malgré la position du chasseur dans un mirador, les tirs ne sont pas fichants.

Les tirs sont réalisés en direction d'habitations.

Une balle de carabine fait 653 mètres et vient traverser le toit d'une chaumière,



Impact d'entrée de la  
balle





Trajectoire de la balle  
dans la chambre



Trou de sortie  
dans le mur



# PUBLICATION 2021 du réseau sécurité à la chasse de l'OFB

Partageons nos passions en toute sécurité

À la chasse, je suis toujours courtois



Le partage de la nature est un enjeu collectif dont chacun doit être partie prenante.

Mieux partager, c'est également mieux se voir les uns les autres.

Il est donc conseillé à tous les utilisateurs de la nature de porter des vêtements de couleur vive.

**Avec les cavaliers**

À l'approche d'un cavalier, le chasseur doit immédiatement sécuriser son arme, c'est-à-dire l'ouvrir et la désapprovisionner.  
Attention : les équidés peuvent être effrayés par les détonations.  
Il est donc impératif de ne jamais tirer si un cheval ou un carter équin est à proximité. Le gibier mort, laissé à vue sur les chemins, est aussi risqué d'emballement.

**Avec les cyclistes**

Les routes sont utilisées par les voitures et les cyclistes.  
Le port d'une arme chargée y est donc totalement interdit, comme le tir en leur direction ou en travers. La prise en compte permanente de l'environnement par les chasseurs reste un élément clé dans le respect des trajectoires de sécurité. Ce non-respect est à l'origine de plusieurs accidents chaque année.

Le tir ne doit se faire que sur un gibier parfaitement identifié et dans une trajectoire non dangereuse.

Chaque saison, le tir sans identifier est, hélas, à l'origine de plusieurs accidents dont certains mortels.

**Avec les randonneurs**

Les chemins de randonnée (marquages blanc et rouge / jaune et rouge ou jaune) sont ouverts au public. Il est donc interdit d'y avoir une arme chargée, de tirer en leur direction ou en travers. En toute situation, un chasseur qui croise un promeneur devra donc systématiquement sécuriser son arme, c'est-à-dire l'ouvrir et la désapprovisionner.

**Avec les vététistes**

Quelle que soient la situation et le lieu, un chasseur peut croiser un vététiste. Outre l'obligation de sécuriser immédiatement son arme, c'est-à-dire l'ouvrir et la désapprovisionner, ce peut être aussi l'occasion d'expliquer courtoisement la chasse en cours et son déroulement.

Au cours de la saison 2019-2020, sur 136 accidents recensés toutes catégories confondues, 15 concernaient des non-chasseurs. S'y rajoutent 78 tirs avec impacts dans des habitations ou des véhicules.

Consultez le site internet de l'OFB sur [www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)

Thème:  
le partage de la nature

Poster 2021 OFB réalisé en partenariat avec:

- La fédération Française d'Equitation
- La fédération Française de Vélo
- La fédération Française de Randonnée
- La Mountain Bikers Foundation

# Partageons nos passions en toute sécurité

## À la chasse, je suis toujours courtois



Connaissance de la  
**CHASSE**



FF Randonnée



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Le partage de la nature est un enjeu collectif dont chacun doit être partie prenante.**

Mieux partager, c'est également mieux se voir les uns les autres.

Il est donc conseillé à tous les utilisateurs de la nature de porter des vêtements de couleur vive.

### Avec les cavaliers



À l'approche d'un cavalier, le chasseur doit immédiatement sécuriser son arme, c'est-à-dire l'ouvrir et la désapprovisionner.  
Attention : les équidés peuvent être effrayés par les détonations. Il est donc impératif de ne jamais tirer si un cheval ou un centre équestre est à proximité. Le gibier mort, laissé à vue sur les chemins, est aussi risque d'emballement.

### Avec les cyclistes



Les routes sont utilisées par les voitures et les cyclistes. Le port d'une arme chargée y est donc totalement interdit, comme le tir en leur direction ou en travers. La prise en compte permanente de l'environnement par les chasseurs reste un élément clé dans le respect des mesures de sécurité. Ce non-respect est à l'origine de plusieurs accidents chaque année.

**Le tir ne doit se faire que sur un gibier parfaitement identifié  
et dans une trajectoire non dangereuse.**

## Le partage de la nature est un enjeu collectif dont chacun doit être partie prenante.

Mieux partager, c'est également mieux se voir les uns les autres.

Il est donc conseillé à tous les utilisateurs de la nature de porter des vêtements de couleur vive.

### Avec les randonneurs



Les chemins de randonnée (marquages blanc et rouge / jaune et rouge ou jaune) sont ouverts au public. Il est donc interdit d'y avoir une arme chargée, de tirer en leur direction ou en travers. En toute situation, un chasseur qui croise un promeneur devra donc systématiquement sécuriser son arme, c'est-à-dire l'ouvrir et la désapprovisionner.

### Avec les vététistes



Quels que soient la situation et le lieu, un chasseur peut croiser un vététiste. Outre l'obligation de sécuriser immédiatement son arme, c'est-à-dire l'ouvrir et la désapprovisionner, ce peut être aussi l'occasion d'expliquer courtoisement la chasse en cours et son déroulement.

Au cours de la saison 2019-2020, sur **136 accidents recensés** toutes catégories confondues, **15 concernaient des non-chasseurs**. S'y rajoutent **78 tirs avec impacts dans des habitations ou des véhicules**.



## **Réseau « sécurité à la chasse » OFB – DPPC**

**Toute diffusion ou présentation des données,  
même partielle, doit faire référence à son origine:**

**OFB – Réseau sécurité à la chasse**



# Merci de votre attention